

Erasmus+ 2021-2027 et les collectivités territoriales





- **Vous êtes élu ou agent** d'une commune, d'une intercommunalité, d'un département ou d'une région,
- **Vous agissez** au sein de votre collectivité dans les domaines de l'action éducative, de la jeunesse, de la petite enfance, du développement durable, du numérique, de la culture, du sport, de l'action sociale, de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, de l'aide aux personnes âgées ou encore de l'économie locale...,
- **Vous travaillez** en lien avec les écoles, structures périscolaires, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, organismes de jeunesse, organisations sportives ou avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion professionnelle, et vous souhaitez encourager les initiatives citoyennes sur vos territoires,
- **Vous êtes notamment engagé auprès de publics prioritaires** habitant en zone rurale, dans un quartier de la politique de la ville ou sur un territoire relevant de la politique d'éducation prioritaire.

Les financements Erasmus+ sont faits pour vous et les publics que vous accompagnez !



Quelques chiffres



26,2 milliards d'euros

C'est le budget du programme européen Erasmus+ pour la période 2021-2027



33,6 millions d'euros

C'est le montant total des financements attribués aux collectivités territoriales



109

C'est le nombre de collectivités territoriales qui coordonnent un projet européen Erasmus+ depuis 2021



173 195 euros

C'est le montant moyen des financements, par projet, accordés aux collectivités territoriales

Pour quoi faire ?



Le programme européen Erasmus+ finance des projets dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport :

Action clé 1

Les projets européens de mobilité

Il est possible de partir en mobilité en Europe et au-delà pour se former, vivre une expérience éducative différente, découvrir de nouvelles approches et méthodes de travail, approfondir ses compétences linguistiques et professionnelles, ou tout simplement s'ouvrir à une autre culture. La durée de la mobilité peut varier de 2 jours à 12 mois selon le profil du participant et le type d'activité réalisé.



Action clé 2

Les projets européens de partenariats

Vous pouvez aussi impulser des projets européens de partenariats, échanger des pratiques professionnelles ou expérimenter des méthodes de travail et des outils innovants avec des partenaires européens (collectivités locales, organisations publiques ou privées, entreprises, associations, ONG, établissements scolaires...).



Quels bénéfices ?

- **Favoriser le développement professionnel, l'ouverture interculturelle et l'égalité des chances :** grâce au programme Erasmus+, citoyens, agents et élus partent suivre des formations, observer des pratiques innovantes et rencontrer leurs homologues en Europe. Objectif : monter en compétences pour offrir aux usagers, en particulier aux publics les moins favorisés, un accompagnement et un service de qualité.
- **Réunir les acteurs de son territoire autour d'une ambition commune pour créer des synergies et instaurer un lien durable et de qualité :** la rencontre avec des partenaires européens apporte une valeur ajoutée à la collaboration entre les acteurs du territoire.
- **S'ouvrir à l'Europe, développer des collaborations au-delà des frontières et enrichir ses activités d'une vision européenne pour dynamiser le tissu économique local et renforcer l'attractivité :** le programme européen Erasmus+ concourt au rayonnement des territoires.

Quelles destinations ?

Avec des partenaires issus de quels pays ?

Les mobilités peuvent être organisées à destination des 32 autres pays participant au programme européen Erasmus+ : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

Dans le volet jeunesse, il est parfois possible d'associer les pays du voisinage de l'Union européenne (Balkans, zone méditerranéenne, Europe de l'Est, Caucase). Pour certaines activités, un projet à l'échelle locale peut être mené.

Il est également possible d'associer un ou plusieurs partenaires français à son projet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le corps européen de solidarité

Le programme corps européen de solidarité permet aussi aux collectivités d'accompagner des jeunes de 18 à 30 ans à s'engager dans des projets d'intérêt général, de solidarité ou de mission humanitaire en France, en Europe et dans le monde.

Comment se lancer ?

- 1 Identifier le secteur dans lequel s'inscrit votre projet (enseignement scolaire, éducation des adultes, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur, jeunesse, sport).
- 2 Définir le type d'action qui correspond à vos besoins et ambitions : projets de mobilité (action clé 1) ou projets de partenariats (action clé 2).
- 3 S'informer sur les dates du prochain appel à propositions pour candidater.
- 4 Trouver des partenaires européens.



Accréditation Erasmus+ : un accès garanti au financement

L'accréditation Erasmus+ est une modalité d'accès aux financements pour la mobilité. Elle garantit d'obtenir chaque année des fonds de manière simplifiée jusqu'en 2027.



Les accréditations en consortium sur le volet Éducation et Formation

Une accréditation Erasmus+ peut être coordonnée par une collectivité au bénéfice de plusieurs organisations de son territoire. Cette structuration crée une véritable dynamique d'ouverture à l'international et simplifie la gestion administrative et financière pour les organismes membres. Communes, communautés de communes, départements et régions coordonnent des accréditations Erasmus+ au bénéfice des établissements scolaires (en collaboration avec les autorités éducatives), des associations de leur territoire, des missions locales, des établissements des filières sanitaires et sociales, etc.

Quels financements ?

Les financements européens Erasmus+ contribuent à financer les frais de déplacement ainsi que les frais d'hébergement, de restauration et de transport sur place. Ils peuvent également prendre en charge les frais d'inscription à des cours ou à des séminaires de formation, ou encore les coûts liés à la production et à la diffusion de résultats dans le cas d'un projet de partenariats (*serious game*, vidéo, site internet, application mobile, guide...).

Un montant forfaitaire soutient par ailleurs les dépenses de votre collectivité territoriale pour la gestion administrative et financière du projet européen Erasmus+.

Les cofinancements ne sont pas obligatoires mais sont à privilégier. Le financement européen Erasmus+ peut être complété par d'autres aides, nationales ou locales.

Un programme inclusif

- Pour les **participants ayant moins d'opportunités**, un forfait complémentaire est versé aux structures organisatrices et/ou aux participants.
- Pour les **personnes en situation de handicap ou souffrant d'une affection de longue durée (ALD)**, le programme européen Erasmus+ peut prendre en charge les dépenses supplémentaires nécessaires à leur mobilité.
- Pour les **participants issus des Outre-mer**, un financement spécifique peut être accordé pour contribuer à couvrir des frais de voyage plus élevés.

À savoir

Pour les **mobilités utilisant des moyens de transport écoresponsables** avec un impact carbone moindre (train, bus, covoiturage), le programme prévoit un soutien financier complémentaire.



Ils témoignent

« En 2024, alors que la Seine-Saint-Denis accueillait le monde lors des jeux olympiques et paralympiques, le département a souhaité engager pleinement les collégiennes et collégiens en leur faisant découvrir de nouvelles cultures. Avec cette dynamique héritée des jeux, ce sont 40 classes qui partiront jusqu'en 2027. Levier d'ouverture sur le monde et d'insertion professionnelle, la mobilité européenne s'insère également dans les politiques départementales de jeunesse à travers, par exemple, la participation de jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance à des échanges européens. »

Charlotte Lepri, du département de la Seine-Saint-Denis, au sujet des projets de mobilité sur le secteur scolaire et sur le secteur jeunesse



« La commune de Plœuc-L'Hermitage (France) coopère avec la commune de Sigüenza (Espagne) et le musée municipal de Pregrada (Croatie) sur un projet de valorisation du patrimoine rural. Par ce projet, nous souhaitons mettre en lumière nos territoires ruraux et leurs cultures. Ensemble, nous associons habitants, élus et acteurs culturels à des mobilités, fêtes locales et ateliers qui soutiennent la transmission intergénérationnelle et l'attachement au territoire. La dimension européenne nous ouvre de nouvelles perspectives : comparer nos réalités rurales, partager nos pratiques et rechercher des solutions communes pour préserver cet héritage. »

Aelig Le Gentil, de la commune de Plœuc-L'Hermitage, au sujet d'un projet de partenariat de l'éducation des adultes



« À M'tsangamouji, le projet Erasmus+ Sport a changé notre regard sur le sport. Nos éducateurs, formés au Danemark, reviennent avec des méthodes inclusives qui transforment déjà la vie des jeunes et des femmes : plus de mixité, plus d'engagement, moins d'exclusion.

Sur le territoire, les clubs et la commune collaborent désormais pour faire du sport un outil d'intégration et de cohésion sociale, surtout pour les publics les plus éloignés.

L'Europe nous a ouvert des horizons : en partageant nos défis avec des partenaires danois, nous avons gagné en audace et en solidarité. Aujourd'hui, le sport à M'tsangamouji n'est plus seulement une activité, mais un levier pour grandir ensemble. »

Matthieu Lhoste, de la ville de M'tsangamouji, au sujet d'un projet de mobilité des personnels sportifs



Bons plans

- **Trouver des partenaires européens** grâce à vos réseaux (jumelages, ...) et aux outils européens

- **S'inspirer d'autres projets** avec :

- la plateforme ERASMUS+ PROJECT RESULTS
- les recueils de projets financés
- la galerie de projets Erasmus+
- les #ErasmusDays

- **S'appuyer sur des personnes ressources** : les développeurs Erasmus+, les Référénts Europe International Jeunesse (REIJ) présents dans chaque région ou les équipes des Agences Erasmus+



Pas de panique !

+ JE NE PARLE PAS ANGLAIS

La candidature peut être rédigée en français et la montée en compétences linguistiques peut être l'un des objectifs visés par le projet européen Erasmus+.

+ REMPLIR LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature structure le projet et doit être envisagé comme un outil et non comme un obstacle. C'est l'organisme qui le dépose et ses partenaires qui en fixent les objectifs, la nature des activités et les résultats attendus.

+ LE SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MON PROJET

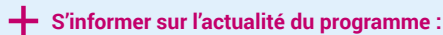
Le financement des projets Erasmus+ fonctionne essentiellement avec des forfaits, ce qui en facilite le montage et allège le nombre de pièces justificatives à fournir.

+ MA COLLECTIVITÉ EST PETITE

Toutes les candidatures sont recevables si leurs objectifs sont bien corrélés à des besoins spécifiques : une petite commune peut tout à fait se lancer dans Erasmus+.

+ QUELLE TEMPORALITÉ POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ?

Jusqu'à 80% de la subvention européenne Erasmus+ sont versés au démarrage du projet.



- En suivant les comptes LinkedIn et réseaux sociaux des Agences Erasmus+ :
- @Agence Erasmus+ France / Education Formation et
@Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport



Retrouvez plus d'infos sur :
agence.erasmusplus.fr
erasmusplus-jeunesse.fr

